

Compte-rendu du Comité Exécutif de la CES des 13 et 14 -XII-2017

(CESE Salle JDE/62)

Présents pour la FERPA: Michel DEVACHT, Président et Henri LOURDELLE, Conseiller politique

Après l'approbation des procès-verbaux des dernières réunions (CE du 25-26 octobre 2017 et Comités de Direction des 25 octobre et 21 novembre 2017), le point sur les **finances de la CES** est abordé.

En ce qui concerne les comptes de 2016, le Secrétaire Général de la CES fait observer que les dépenses ont été plus faibles qu'attendues (-50 milles euros) ce qui a permis de dégager un bénéfice de 100 milles euros. En revanche les recettes ont baissé, ceci étant dû à un nombre de cotisants plus faibles.

Pour ce qui est des dépenses de personnels, elles ont augmenté de 100 milles euros, augmentation due à l'embauche de 2 gestionnaires de projets supplémentaires.

De même, on constate dans le budget une augmentation des frais de voyages.

Ces précisions étant apportées et n'amenant pas de remarques particulières, les comptes 2016 sont approuvés.

En ce qui concerne le projet de budget 2018 et notamment les cotisations d'affiliation 2018 Luca VISENTINI rappelle que lors de la dernière réunion commune du Comité de Direction et du Groupe ad hoc financier du 21 novembre 2017, les propositions présentées (introduction d'un nouveau système à 5 groupes) n'a pas permis de dégager ni un consensus ni un rejet suffisamment clair.

C'est pourquoi le Comité de Direction présente une nouvelle solution qui se veut de compromis temporaire et que le Secrétaire Général souhaite voir adopter sur base de consensus.

Cette dernière option baptisée 1bis consiste en une hausse des cotisations de 2% pour le groupe I, en supplément des taux de l'option 1, sans modification des facteurs de solidarité. Cette solution engendrerait une hausse des revenus de la CES estimée à 276.153 euros et permettrait au budget de la CES d'être proche de l'équilibre.

Mais si l'on en restait à l'option 1 qui est la confirmation du système existant composé de trois groupes, comprenant le facteur d'inflation et la moyenne mobile sur 4 ans (la Grèce restant dans le groupe III et le Portugal passant du groupe I au groupe III), cette solution ne couvrirait pas le déficit. Cela signifierait concrètement que ce serait la 3^{ème} année consécutive où l'on puiserait dans les réserves !

Dans le débat qui suit cette présentation, plusieurs organisations se montrent favorables pour l'option 1bis mais sous la double condition qu'elle soit réellement temporaire et de revoir les structures de la CES.

Le Secrétaire Général confirme qu'un groupe de pilotage composé du Comité de Direction qui se réunira le 7 février (puis le 12 avril et le 13 septembre 2018) étudiera les réformes structurelles à mettre en œuvre et fera des propositions en ce sens au Comité Exécutif d'octobre 2018.

Finalement, l'option 1bis est adoptée à la quasi-unanimité à l'exception de la Confédération des Syndicats Tchèques qui vote contre.

En ce qui concerne **la feuille de route du Congrès de la CES** qui se tiendra en Autriche fin mai 2019, elle est adoptée avec la tenue de l'université d'été de la CES qui se déroulera les 4 et 5 juillet 2018 et qui donnera lieu à un débat général sur les priorités pour le Congrès et l'avenir de la CES.

Le débat suivant porte sur la demande des **TUC britanniques** qui sollicite une ristourne du montant de leurs cotisations pour 2017 qui représente le total de leur solde impayé, consécutivement au Brexit et qui a introduit un taux d'inflation important et une baisse conséquente de la livre par rapport à l'euro, tandis que les cotisations à la CES sont facturées en euro...

Dans la discussion qui suit cette demande, plusieurs organisations de la zone non -euro, sans méconnaître les conséquences désastreuses du Brexit, font remarquer qu'elles-mêmes sont soumises aux fluctuations de leur monnaie par rapport à l'euro.

Finalement, suite à un vote par appel nominal, la demande des TUC n'ayant recueilli que 23 votes favorables mais 80 abstentions, n'est pas acceptée, conformément aux règles statutaires,

Le débat suivant porte sur les **demandes d'affiliation** de

- Kamu-Sen (Turquie) : c'est le plus grand syndicat turc du secteur public. Compte-tenu qu'il semblerait qu'il y ait un manque de coopération avec les autres organisations syndicales turques et des doutes quant au caractère indépendant par rapport à un parti

politique, le Comité Exécutif propose de revoir la demande de cette organisation avec statut d'observateur au Comité Exécutif du mois de mars.

- L'Union des Syndicats Indépendants d'Albanie (BSSPSH) et la Confédération des syndicats d'Albanie (KSSH) : pour ces deux organisations malgré des efforts visibles, certains développements récents (KSSH est toujours sur la liste des organisations membres de la CESI et le Président de la BSSPSH a participé à la 10ème réunion régionale de l'OIT à Istanbul, ne respectant les décisions de la CES et de la CSI de boycotter l'évènement) ne permettent pas de recommander au Comité Exécutif une décision fiable d'affiliation. La question sera revue lors d'un des futurs Comité Exécutif
- La Confédération Intersindical GALEGA (GIG), Galice : la CIG est une structure syndical régionale de la Galicie. La Constitution de la CES réserve les affiliations exclusivement aux organisations nationales, il n'est donc pas possible de donner une réponse favorable.
- L'Association des Syndicats Libres et Indépendants (AFITU) de Serbie : cette organisation a envoyé sa demande d'affiliation le 22 septembre 2017, le Secrétariat ouvre la procédure d'affiliation normale.

Après ce point, le Comité Exécutif se poursuit avec les **communications** du Secrétaire Général, qui, fait un tour d'horizon sur les dossiers en cours.

Parmi les points évoqués, il revient, notamment, sur Göteborg en se félicitant des acquis du Sommet avec la Proclamation du Pilier Social et il confirme que le Président JUNKER est d'accord pour la publication d'un plan de travail. Il note toutefois que le travail avec la Commission n'avance pas beaucoup car les lobbies bloquent.

En ce qui concerne le Dialogue Social, il y a toujours les réticences de Business Europe qui travaille toujours sur le Plan de travail. Une réunion des secrétariats est prévue le lundi 18 décembre.

Dans leurs interventions les organisations syndicales de la CES insistent pour que soit donné un contenu au Pilier social. Car même si ce dernier est une réussite, il reste encore tout à faire pour qu'il devienne une réalité.

Luca réintervient pour annoncer que le Sommet qui doit se tenir le 15 portera sur le chapitre traitant de la dimension sociale. Il convient de traiter les dossiers en suspens sur le plan social. La CES envoie une lettre à tous les chefs d'Etat et de Gouvernement pour que soient respectés les engagements qui figurent dans la conclusion du Conseil.

Le débat suivant porte sur l'**évaluation du paquet UEM**.

Plusieurs interventions sont interrogatives. Ainsi l'instauration d'un Fonds Monétaire Européen remplaçant le mécanisme Européen de Stabilité mettra-t-il fin au mécanisme de discipline budgétaire synonyme de programme d'austérité ? Quant à la création d'un Ministre européen des finances, quel sera son rôle ? Pour mener quelle politique ? Ne risque-t-il pas tout simplement d'être un « Commissaire de l'Austérité » ? Beaucoup de réserves aussi sur l'intégration du « Fiscal compact » (le paquet fiscal) dans le droit européen.

Luca précise alors que la Commission a lancé un fonds monétaire européen basé sur un mécanisme de stabilité. IL devrait être fondé sur une approche communautaire et non pas sur « l'intergouvernementalité ». S'ouvre ainsi une période de discussion de 6 mois, que els organisations de la CES doivent mettre à profit pour faire pression sur leurs Etats membres.

Il est question d'une embellie économique, mais en même temps il reste 8,9 millions de personnes qui n'ont pas accès à l'emploi et beaucoup d'autres qui sont dans le sous-emploi. La pauvreté n'a pas reculée mais au contraire elle a augmenté. La reprise est de plus en plus portée par la demande intérieure. Mais la consommation privée en pourcentage du PIB et l'investissement public sont en baisse depuis 2009. Pour la CES, il faut faire en sorte que tout le monde profite de l'amélioration économique, sinon le fossé entre les uns et les autres va encore se creuser.

Il est convenu de reprendre ces thèmes lors de l'intervention du Commissaire Pierre MOSCOVICI, Commissaire aux Affaires Economiques et Financières, à la Fiscalité et aux Douanes.

Ensuite le Comité Exécutif aborde le document relatif à **la deuxième phase de consultation des partenaires sociaux** pour relever les défis à l'accès à la protection sociale des personnes dans toutes les forme d'emplois, dans le cadre du Pilier Européen des Droits Sociaux.

La question posée par cette consultation et le projet de réponse de la CES porte sur la définition du « travailleur ». Les organisations souhaitent que soit bien cernée cette définition et donc, de ne pas vouloir se lancer dans une couverture « tous azimut ».

En accord avec le Président de la FERPA, **Henri LOURDELLE, Conseiller** politique intervient pour tout d'abord se féliciter que dans ce document soient bien rappelés les fondements de la Sécurité sociale, à savoir : l'on contribue en fonction de ses moyens et l'on reçoit en fonction de ses besoins.

Mais il souhaiterait que le paragraphe 84 traitant de la « pleine transférabilité » des droits en cas de mobilité soit plus précis. En effet, cette transférabilité existe en matière des droits à la Sécurité Sociale (donc dans les régimes publics) et c'est la raison d'être du Règlement de Coordination de la SS en cours de révision actuellement et il regrette que la coordination ne soit pas évoquée. En revanche la situation est différente avec les régimes privés qui ne

peuvent être traités à égalité avec les régimes publics, car il sont de natures différentes et entre très différents aussi, comme par exemple en matière de pension entre les régimes de pension privés à « prestations définies » et les régimes à « cotisation définies ».

Enfin au paragraphe 91, s'il note avec satisfaction la réaffirmation de la priorité qui doit être accordée aux régimes de SS publics, il trouve quelque peu inappropriée, la formulation qui affirme que les régimes privés devraient être « exclusivement » volontaires. Car certains sont obligatoires comme au pays-Bas, au Danemark ou en France par exemple, car mis en place dans le cadre de négociations et de conventions collectives. Il conviendrait donc de nuancer la formulation.

Dans le débat intitulé « **De la rhétorique à l'action** – Les priorités de la CES », il est d'abord rappelé que la CES demande à la Commission européenne de présenter d'urgence au Conseil sa proposition de plan d'action européen afin de garantir les objectifs et les droits énoncés dans le Socle Européen. De même au niveau national, les plans nationaux de mise en œuvre sont aussi importants que les plans européens.

De son côté la CES, mettra en place un plan d'action pour identifier les mesures concrètes qui rendent les 20 principes du Socle accessibles à tous les citoyens et les travailleurs européens.

Dans la discussion qui a suivi, **Michel DEVACHT, Président de la FERPA** a fait la déclaration suivante :

« La FERPA comme d'autres elle se félicite de la réussite de ce Sommet et notamment la Proclamation unanime du Socle européen des Droits Sociaux. Il y a maintenant une base reconnue pour aller de l'avant. Dans l'immédiat, comme l'a rappelé le Secrétaire Général dans son intervention, il est urgent que la Commission et le Parlement rendent effectives, par des actes législatifs, les initiatives en cours. Et la FERPA affirme sa volonté partagée avec les autres organisations de la CES de faire en sorte que ce Socle européen des droits sociaux se traduise concrètement pour les citoyennes et les citoyens européens, mais aussi pour les personnes retraitées et âgées qu'elle représente. Nous nous sentons particulièrement concernés par la mise en œuvre du pilier 18 qui traite de la protection sociale et notamment des soins de longue durée, dignes et accessibles à toutes et à tous. C'est pourquoi, lors de son Assemblée Générale de mi-mandat qui s'est tenue à Rome en octobre dernier, la FERPA et ses organisations membres ont décidé d'une journée de mobilisation en mai prochain à travers toute l'Europe, dans le cadre de la mise en œuvre effective de ces droits sociaux.

Bien naturellement la FERPA informera toutes les confédérations syndicales de ses stratégies qui sont celles que vous connaissez déjà et bien sûr nous vous informerons de la date exacte de notre journée de mobilisation européenne. Nous comptons évidemment sur votre solidarité et votre présence lors de cette initiative.

En effet, le syndicalisme, y compris européen ne s'arrête pas au moment du passage à la retraite. La qualité de celle-ci se prépare dès la vie de travail. C'est pourquoi, la FERPA se reconnaît et s'inscrit plus que jamais dans les initiatives de la CES. »

Ensuite, un projet de résolution sur la « **Définition d'un travail de qualité** » est soumis à la discussion. L'objectif est d'obtenir des emplois plus nombreux et non précaires.

Il semblerait que l'emploi s'améliore avec de nouvelles créations d'emplois. Mais qu'en est-il de la qualité de ces emplois ? Le nombre n'est pas suffisant, il faut aussi la qualité.

Pour la CES, la définition d'un emploi de qualité peut se décliner en 6 points :

- Bons salaires
- Accès à l'emploi standard et à la sécurité de l'emploi
- Opportunités d'apprentissages tout au long de la vie
- Des lieux de travail sûrs et sains
- Des temps de travail raisonnables avec un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée
- Représentation syndicale.

Dans la discussion qui s'engage, les intervenants marquent leur accord global avec le texte présenté, mais souhaiteraient quelques précisions. Ainsi certains préféreraient parler de salaires « décents » (en référence à la terminologie de l'OIT), plutôt que « bons » salaires formulation plus subjective. D'autres souhaiteraient que soit ajouté aussi le critère : « offrir des perspectives de carrière ». Enfin, la représentation danoise rappelle que la « flexicurité » dont se gorgent certains politiques et certains employeurs repose sur trois piliers

- La garantie d'un revenu suffisant
- Une politique de qualité active quand on est privé d'emploi
- - Et seulement après la flexibilité.

Il ne faut pas inverser les termes de ce triptyque.

Un projet de résolution sur les **relations futures entre le Royaume-Uni et l'Union européenne** est ensuite présenté. Il est toutefois précisé qu'il sera amendé suite à la réunion du Conseil européen des 14 et 15 décembre.

Parmi les points abordés dans le débat, la CES insiste pour qu'existe un accord sur un période transitoire pour combler le fossé qui sépare la sortie du Royaume-Uni de l'UE, préalable à un accord de partenariat entre les deux parties.

L'inquiétude de la CES est forte concernant la situation des travailleurs européens au Royaume-Uni. Et sur le manque de précisions sur la manière dont une frontière entre la République d'Irlande et l'Irlande du Nord pourra être évitée.

Il convient également de définir une méthode de règlement des litiges. La CES estime que seule la CJUE est à même de garantir une interprétation uniforme du Droit de l'Union et l'accès à la justice pour les travailleurs.

Dans le débat il est aussi que se développe une coopération entre les syndicats britanniques et les syndicats suisses dont les pays sont dans une situation similaire : la Suisse ayant refusé son adhésion à l'UE mais elle s'est dotée d'un régime de partenariat spécifique.

Dans le débat sur **la COP 23**, la CES souhaite obtenir du Comité Exécutif. Lors de COP de Paris des pistes ont été données pour la gouvernance de cet accord. L'année 2018 va marquer un Tournant, car il s'agira de définir des objectifs précis. Agir sur le climat, ce n'est pas seulement se concentrer sur les émissions mais aussi « prévenir » et venir en aide auprès des pays les plus vulnérables

Un des grands objectifs de la COP de Paris a été de développer le travail décent et d'avoir une transition juste pour les travailleurs. IL convient de développer plus d'investissements pour de nouveaux emplois durables. La question du changement climatique ne doit pas être laissée aux seules lois du marché. Il convient donc de travailler sur l'emploi, mais pas seulement entre nous mais aussi avec les ONGs environnementales qui font du bon travail.

Il est ensuite rendu compte du rapport de la commission ad hoc sur « **l'organisation et le recrutement syndical** ». Ce travail est fait en coopération avec l'Institut syndical. Si la tendance actuelle à la désyndicalisation se poursuit les syndicats perdront au moins 11 millions de membres dans les 10 prochaines années, ce qui représente plus d'un quart de leurs affiliés, soit 26%.

Il est proposé de former environ 500 personnes provenant de syndicats nationaux et sectoriels en trois phases entre 2018 et fin 2020...

Cette approche permettrait également de renouveler en grande partie les activités de formation de l'ETUI.

Dans la discussion il est toutefois souligné que la dimension hommes-femmes fait défaut dans le document présenté et qu'il faut encourager l'activisme des femmes.

Le Commissaire MOSCOVICI, dans son intervention, présente le « paquet UEM » comme un point de départ et non la fin d'un parcours. Il se dit ouvert au dialogue. . Mais il est décidé à présenter le « paquet » à ce stade car après il sera trop tard (nouvelle Commission européenne, nouveau Parlement).

Il voit la création d'un fonds monétaire européen pour avoir plus de stabilité financière et dans la perspective d'une « union bancaire » afin d'être en capacité de traiter les crises avec

nos propres outils. Il doit être intégré dans les institutions européennes ce qui garantit plus de démocratie, car s'il reste au niveau de l'intergouvernementalité, il échappera à tout contrôle démocratique.

Le Ministre européen des finances, qui sera un Commissaire sera soumis au contrôle du Parlement, ce qui n'est pas le cas avec le Président de l'Eurogroupe actuel.

Il convient d'avoir une approche inclusive de l'UEM. Pour lui l'avenir de l'euro zone, c'est l'Europe.

Il faut éviter une Europe à deux ou plusieurs vitesses, ce qui implique de converger tant sur le plan économique que sur le plan social.

Pour le Commissaire les futures batailles seront

- De garantir que le Socle Européen des Droits Sociaux soit au cœur des actions ;
- Sortir de la lutte de l'austérité budgétaire qui va vers l'austérité salariale.
- Approfondir la zone euro.

Les questions qui suivent cette présentation portent, notamment, sur

- La BCE
- Le financement de ces mesures
- La fiscalité...

Dans ses réponses, le Commissaire souligne une nouvelle fois que le « paquet » est un pas en avant, qu'il y a des progrès même s'il convient que c'est insuffisant. On peut dépasser l'austérité par un combat politique et social.

Certes la BCE souffre d'un déficit démocratique, mais c'est une institution indépendante et un instrument de soutien. La question qui se pose aujourd'hui est qui va succéder à Mario DRAGHI.

Dans le domaine de la fiscalité, qui est de compétence nationale, l'UE a peu de marges de manœuvre. Il y a davantage de possibilités d'intervention sur la fiscalité des entreprises que sur la fiscalité des ménages. Si l'on veut être efficace, il faut changer les règles de décisions en ce domaine en passant de l'unanimité à la majorité qualifiée. Il convient de renforcer la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale et arriver à une assiette commune consolidée sur l'impôt sur les entreprises.

La priorité doit être donnée à l'investissement qui seul permettra de créer les emplois de demain. Il faut investir plus pour augmenter les salaires.

L'intégration du « fiscal compact » est une obligation pour la Commission au regard des traités. Mais les critères sociaux doivent être intégrés dans les critères budgétaires.

La résolution qui est ensuite soumise à la discussion du Comité Exécutif porte sur **la violence à caractère sexiste au travail et à la maison.**

Il est tout d'abord rappelé qu'il s'agit là d'une violation des Droits de l'Homme et qu'il convient de se battre pour renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes.

L'émergence des contrats précaires souvent dévolus aux femmes a des conséquences sur la violence. Il faut lutter contre « l'invisibilité » de ces violences qui ont une répercussion sur la participation au marché du travail et sur la promotion professionnelle.

Dans le débat, en accord avec le Président de la FERPA, **Henri LOURDELLE, Conseiller politique** intervient pour souligner qu'elle est tout aussi particulièrement concernée par ce phénomène de la violence et de la maltraitance, non plus au travail mais à la maison et dans les institutions. Dans le cadre de la journée du mois de novembre, la FERPA a élaboré une affiche sur ce thème. . Les personnes retraitées, notamment les femmes puisqu'elles sont les plus nombreuses dans la société à cet âge, sont en effet, trop souvent victimes d'une violence invisible ou ignorée, mais bien réelle pour elles. La FERPA souhaiterait donc que cet aspect soit intégré dans la résolution, ce dont convient Montserrat, en charge de ce document.

Le point suivant sur **le futur paquet sur la mobilité des travailleurs** où le Comité n'a pu se réunir que le 8 décembre et que le projet de position de la CES ne pourra être envoyé qu'après le 11 décembre. Toutefois une première version sera le 16 janvier. Il est également noté qu'il faut veiller à éviter les pratiques des « entreprises boîtes aux lettres ».

Enfin concernant le dernier point traité dans cette réunion sur **l'Autorité Européenne du Travail**, il est précisé qu'il s'agira plutôt d'une Agence.

Henri LOURDELLE